

Conditions générales d'inscription

Inscription

L'inscription à l'exposition s'effectue conformément aux règlements en vigueur de la FCI et de la MEOESZ. En s'inscrivant via le système en ligne, le propriétaire du chien accepte de s'y conformer et reconnaît qu'ils lui sont opposables.

Le participant est tenu de prendre connaissance et d'accepter les règlements suivants :

- Règlements de la FCI : https://www.kennelclub.hu/index.php?link=fci_szabalyzatok&m=42
- Règlements de la MEOESZ : https://www.kennelclub.hu/index.php?link=meoesz_szabalyzatok&m=43

Conformément au règlement de l'exposition, l'inscription ne peut être ni annulée ni transférée à un autre participant ou à un autre chien.

Seuls les chiens disposant d'un pedigree FCI peuvent être inscrits à l'exposition, et un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe.

Les inscriptions se font uniquement en ligne. Nous ne pouvons accepter les inscriptions reçues par télécopie (fax) ou par e-mail. L'inscription concerne un chien spécifique ; le remplacement d'un chien n'est possible que dans des cas exceptionnels (voir ci-dessous) et sous réserve de l'autorisation de l'association organisatrice.

MEOESZ - Fédération hongroise des associations nationales d'éleveurs de chiens

Contact : <https://www.kennelclub.hu/index.php?link=elerhetosegek&m=37>

FCI - Fédération Cynologique Internationale

Contact : <http://www.fci.be/en/Contact-98.html>

Inscription en ligne

Une pré-inscription est requise ; le participant peut ensuite procéder à l'inscription après s'être connecté au système.

Une inscription valide dans le système en ligne ne peut être finalisée que si les frais d'inscription sont réglés (paiement par carte bancaire en ligne) ; à défaut, ou si le participant règle les frais par un autre moyen, le système annulera automatiquement l'inscription.

Une fois l'inscription et le paiement effectués avec succès, le système envoie la facture correspondante par e-mail ; celle-ci ne constitue pas une confirmation d'inscription, mais atteste uniquement que l'inscription et le paiement ont bien eu lieu.

Les confirmations (le lien de confirmation) seront envoyées au participant par e-mail la semaine précédant l'exposition. Les inscriptions sont traitées en continu jusqu'à la semaine précédant l'exposition ; les participants peuvent consulter le statut actuel de leur inscription sur l'interface en ligne (site web).

Données d'inscription

Le participant est responsable de l'exactitude des données fournies lors de l'inscription en ligne. Il n'est plus possible de modifier les données une fois les délais d'inscription expirés.

L'utilisateur enregistré est le participant lui-même ; le participant et le propriétaire du chien doivent être la même personne. Nous déclinons toute responsabilité concernant les données saisies de manière incorrecte par le participant ou les erreurs qu'elles pourraient contenir. Si nous constatons que des informations fournies lors de l'inscription diffèrent de celles figurant sur le pedigree, elles seront automatiquement corrigées.

Correction des erreurs de saisie

Le participant peut corriger ses propres données ainsi que celles du chien inscrit jusqu'à la date limite d'inscription, à condition que ces corrections n'affectent ni la classe ni le tarif d'inscription ; ces modifications seront alors prises en compte. Le participant peut effectuer ces opérations sur l'interface en ligne après s'être connecté. Les données affectant la classe ou le tarif d'inscription ne peuvent être modifiées qu'en changeant l'inscription elle-même, moyennant des frais de modification.

Modification des inscriptions

Le participant a la possibilité de modifier son inscription après l'enregistrement et le paiement, sous réserve de l'autorisation de l'association organisatrice et tant que la date limite d'inscription pour l'exposition concernée n'est pas dépassée (via la page « Inscriptions modifiables »), selon les modalités suivantes :

- **Changement de classe** : possible moyennant des frais de reclassement fixés par l'organisateur de l'exposition.
- **Changement de chien** : possible uniquement si l'organisateur de l'exposition l'autorise pour l'événement concerné ; des frais de changement s'appliquent dans ce cas.
- **Changement de date** : changement du jour de l'exposition ; autorisé uniquement si l'organisateur tient plusieurs expositions simultanément ou sur des jours consécutifs et autorise le passage de l'une à l'autre. Dans ce cas, le changement est permis et des frais s'appliquent.

Annulation de l'inscription

L'annulation de l'inscription n'est possible que jusqu'à la clôture des inscriptions et uniquement pour des raisons vétérinaires, sur présentation des justificatifs appropriés. Cette procédure entraîne des frais pour les événements organisés par la MEOESZ. Pour les expositions internationales (CACIB FCI) et nationales (CAC) organisées par la MEOESZ et ses associations membres, la fixation des frais applicables relève de la compétence de la présidence de la MEOESZ.

Frais d'inscription

Concernant la catégorie des frais d'inscription, le montant total est calculé sur la base du jour où le paiement intégral est effectué. Nous informerons les participants du montant total des frais avant le paiement ; par conséquent, aucune réclamation ultérieure à ce sujet ne sera acceptée.

Les inscriptions ne seront acceptées que si les frais d'inscription sont réglés en totalité.

Mode de paiement

Pour les paiements en ligne, nous acceptons uniquement les règlements par carte bancaire, à l'exclusion des virements bancaires.

Nous ne sommes pas en mesure de prendre en charge les frais liés aux virements bancaires.

Les frais d'inscription restent dus même en cas d'absence.

Si les frais d'inscription d'un chien ne sont pas reçus avant la date limite d'inscription, ou s'ils ne sont réglés que partiellement, l'inscription ne figurera pas au catalogue et le chien ne pourra donc pas être présenté lors de l'exposition.

Facturation

Une fois les frais d'inscription réglés, le système émet automatiquement une facture reprenant les données de l'inscrit figurant dans le système (l'utilisateur enregistré étant l'inscrit, et ce dernier étant le propriétaire du chien inscrit). L'inscrit peut modifier ses données à tout moment, mais ces modifications ne s'appliqueront qu'aux inscriptions et factures ultérieures. Conformément au règlement d'inscription en vigueur, il n'est pas possible de fournir des informations de facturation distinctes.

Limite d'âge

La limite d'âge est déterminée en fonction du jour du jugement.

Santé animale

Conformément aux règles sanitaires en vigueur en Hongrie, la preuve d'une vaccination antirabique valide est obligatoire avant de pénétrer dans l'enceinte de l'exposition. L'entrée sur le territoire, en provenance de pays de l'UE ou hors UE, s'effectue conformément aux lois et réglementations applicables.

Les chiens ayant la queue écourtée et/ou les oreilles coupées peuvent participer à l'exposition et seront jugés au même titre que les chiens ayant la queue et les oreilles naturelles.

Protection des données

Nous tenons à vous informer que les expositions canines sont des événements publics au cours desquels l'association organisatrice, les représentants de la presse invités et les visiteurs peuvent réaliser des prises de vues (photos et vidéos) ainsi que des enregistrements sonores. En soumettant votre inscription, vous consentez expressément à ce que vous-même et votre chien inscrit figuriez sur les photos, vidéos et enregistrements sonores réalisés lors de l'événement, et à ce que ces enregistrements soient utilisés aux fins décrites ci-dessus.

Ce consentement est donné à titre gratuit et non exclusif ; son utilisation n'est soumise à aucune restriction de durée ni de territoire.

Des informations détaillées sur la nature des données traitées et sur la protection des données sont disponibles dans la note d'information relative à la protection des données, accessible via le lien suivant :

https://nevezes.dogshow.hu/page-adatvedelemi_tajekoztato

Annulation de l'exposition

En cas d'annulation de l'exposition par décision de l'association organisatrice, les dispositions du Code civil (Loi de 2013 sur le Code civil) s'appliquent.

Si l'exposition ne peut avoir lieu en raison de réglementations épidémiologiques ou d'autres décisions officielles, les règles du Code civil relatives à l'impossibilité d'exécution s'appliquent : aucune des

parties n'est tenue pour responsable de la décision officielle ; l'organisation et le prestataire de services ont droit à la rémunération des services déjà fournis, et le solde est restitué à l'inscrit.

2026-09-11 18:15:59